

sômes venus apporter aux plus barbares de ces côtrées ; la dispositiõ pour ce faire n'estant pas encore suffisante. Ils esperèt que les bõnes prieres de ceux qui entendront parler de cette hospitalité, obtiẽdront l'accomplissement de ce qu'ils ont cõmencé à operer dans son esprit.

Le plus grãd desplaisir que receut cete fẽme, fut de ne pouvoir ãpẽscher la violẽce qu'elle voyoit souffrir à ces PP. Vn fol de sa cabane se mit à cracher sur le P. Chaumonot, à luy déchirer sa sotane, à le vouloir brûler, à châter tãt d'iniures, & à faire tãt de tintamares plusieurs nuits durãt, que les PP. ne pũrẽt dormir. D'autres venoiẽt qui leur enleuoieẽt en sa presence par force ce qu'ils auoient de plus precieux, & pour toute satisfactiõ ne parloient de rien moins que de les brûler, & peut-estre l'euffent-ils fait, [80] si leurs bons Anges n'y euffent mis la main.

Le pere de ceste bonne hostesse suruenant sur la fin, agreea tout ce que sa fille auoit fait pour les Peres, & leur tesmoigna vne fort particuliere affectiõ, promettant de nous venir voir à nostre maison. Le prie nostre Seigneur que ses pas ne soient pas perdus.

Ce fut sans doute vne prouidence de Dieu toute spẽciale, que le retardemẽt des Peres en ce lieu : car en vingt cinq iours qu'ils demeurèrent en cette cabane, ils eurent le moyen d'ajuster le Dictionnaire, & les Peuples [*sc.* Regles] de la langue Huronne, à celle de ces Peuples, & faire vn ouurage qui feul meritoit qu'on fist vn voyage de plusieurs années dans le païs : nos Sauvages se plaifans beaucoup plus avec ceux qui parlent leur propre langue, qu'avec ceux qui n'en font qu'approcher, qu'ils tiennent iufques là pour estrangers.